

CONSEIL MUNICIPAL

Le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni le 21 février 2014 à 18:00, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel SAINTE-MARIE, Maire de MERIGNAC.

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Michel SAINTE-MARIE, Bernard LE ROUX, Marie RECALDE, Alain ANZIANI, Régine MARCHAND, Claude BAUDRY, Joëlle LEAO, Gérard CHAUSSET, Martine VIC, Daniel MARGNES, Joël GIRARD, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Jean Marc GUILLEMBET, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND, Fatou DIOP, René SABA, Martine CHAPEYROU, Désiré ESTAY, Francis BAQUE-LAGAHE, Claude MELLIER, Christian DEDIEU, Michèle ISTE, Jean Claude PRADELS, Michel RANSON, Martine ROUZOUL, Hubert GEORGE, Marie-Christine EWANS, Thierry TRIJOLET, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Françoise SCHNEIDER, Isabelle HAYE, Anne-Eugénie GASPAS, Valéry LAURAND, Dominique VAILLANT, Andrée MARBACH, Bernard GONZALEZ, Thierry MILLET, Vincent COEURDEROY, Christine PEYRE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Alain ANZIANI, Pierre GIRARD à Bernard LE ROUX, Catherine DARTEYRE à Alain CHARRIER, Anne COUPLAN à Gérard CHAUSSET, Nicolas BRUN à Marie RECALDE

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Cigdem TAS, Hélène ROUGIER, Fabien ROTHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2013

ADOPTE A L'UNANIMITE.

- ÉTABLISSEMENT ET SIGNATURE DE CONTRATS CONCLUS SELON LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- DM-2013-367** De conclure avec la société TOILITECH, domiciliée ZA La Justice – 05 000 Gap, un marché à procédure adaptée relatif à la création de sanitaires pour la plaine de loisirs de Beutre.
- DM-2013-368** De signer avec GFI INFORMATIQUE un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une solution de gestion des services techniques.
- DM-2013-369** De signer, dans le cadre de l'exposition Vincent POUJARDIEU, du 13 février au 6 avril 2014 à la Vieille Église de Mérignac, des conventions avec les partenaires, ci-dessous énoncés :
- Roseline GIUSTI pour un montant de 3.500 €TTC
 - Vincent POUJARDIEU pour un montant de 3.050 €TTC

- Madame SABU ; Société Euro Shelter ; Borella Design ; Cop Biwine ;
Société Nexter Mechanics

- DM-2013-370** De signer avec la compagnie Divine Fabrique, une convention de résidence pour le spectacle "J'kiffe Antigone", du 13 au 25 janvier 2014, salle de la Glacière à Mérignac, pour un montant TTC de 5.900 € ainsi qu'une convention de cession du même spectacle, les 24 et 25 janvier 2014, pour un montant TTC de 2.100 €
- DM-2013-371** De signer avec l'association "J'adore ce que vous faites", un contrat de cession pour la représentation du spectacle "L'Assiette", le 16 janvier 2014 à la Médiathèque de Mérignac, pour un montant TTC de 775 €
- DM-2013-372** De signer avec la Compagnie Entresols et la Maison d'Accueil Spécialisé du Barail, une convention pour une aide financière dans le cadre du projet "Alors on danse", pour un montant TTC DE 1.400 € payable en deux fois (2013 et 2014).
- DM-2013-373** De signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, un avenant à la convention d'occupation temporaire en date du 23 mai 2013, pour le local situé 10 avenue de l'Yser à Mérignac, pour la période allant jusqu'au 30 juin 2014 et ce à titre gratuit.
- DM-2013-374** De conclure avec la société C.I.B ROBERT, domiciliée 49 rue Merle – 33 600 Pessac, un marché pour assurer un complément de mission de coordinateur sécurité-protection de la santé, phase conception réalisation de niveau 3 pour le projet rue du Béarn.
- DM-2013-375** De signer avec l'Association Technowest Logement Jeunes, un contrat de résidence pour l'hébergement de Mademoiselle TITTELBACH Julia en service volontaire européen, à compter du 1^{er} octobre 2013, pour une durée de 10 mois et pour un montant de 435 €
- DM-2013-376** De signer avec la SARL TDN 22 avenue Antoine Becquerel 33600 PESSAC un avenant passé selon la procédure adaptée relatif au nettoyage bi annuel des vitres des bâtiments et équipements communaux concernant la transmission du patrimoine de la SARL TDN à SAS TFN 4 voie Romaine Bâtiment A et J 33610 CANEJAN.
- DM-2013-377** De signer avec la LIBRAIRIE PAPETERIE SADEL un marché passé selon la procédure adaptée relatif à l'achat et la livraison de livres scolaires et périscolaires.
- DM-2013-378** De signer avec CARRE D'O ARCHITECTURES un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre en vue de l'extension de la restauration scolaire Anatole France
- DM-2013-379** De signer avec COSIALIS un marché passé selon la procédure adaptée relatif à une mission d'assistance à la réalisation du futur schéma directeur des systèmes d'information de la Mairie de MERIGNAC et à l'accompagnement à la mise en œuvre de certains projets du SDSI.
- DM-2013-380** De conclure avec la Société EXISTENS, sise 2 Avenue Charles de Gaulle à Martillac 33 650, un contrat relatif aux prestations d'accompagnement de l'équipe dirigeante de la crèche Croqu'île à la suite de l'audit organisationnel, fonctionnel et social de la structure.
- DM-2013-381** De conclure avec la société AD3E, domiciliée 2 bis boulevard de la Paix– 13 640 Laroque d'Antheron, un marché à procédure adaptée relatif à une mission de diagnostic de performances énergétiques.
- DM-2013-382** De conclure avec l'association LATHUS, domiciliée «La Voulzie» – 86 390

LATHUS, un marché à procédure adaptée relatif à un séjour de classe transplantée à Lathus dans la Vienne.

- DM-2013-383** De conclure avec la Société ATS STUDIO, sise 32 quai Jayr à LYON - 69 009, un contrat relatif à la location d'attente musicale utilisé par cinq sites géographiques de la Ville
- DM-2013-384** De conclure avec la Société INFO DECISION sise 2 centre commercial, les Bois du Cerf à Etiolles 91 450, un contrat relatif à la maintenance du progiciel GALPE - Gestion des Allocations pour Perte d'Emploi
- DM-2013-385** De conclure avec la Société BERGER LEVRAULT, sise parc club du Millénaire Bat 25 -1025 rue Henri de Becquerel à Montpellier 34 000, un contrat relatif à l'assistance à la prestation de services comprenant l'assistance technique, fonctionnelle et /ou formation mise en place par le prestataire sur les produits destinés au progiciel SEDIT
- DM-2013-386** De signer avec la Société EXPRESSO-SERVICE un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la mise à disposition de distributeurs de boissons chaudes, froides et friandises sur différents sites de la Ville de Mérignac.
- DM-2014-001** De conclure avec la Direction interrégionale du Sud Ouest de l'UGAP sise Axis Business Parck, 18 avenue de Pythagore, CS 60046 à Mérignac cedex 33 692, un contrat relatif à la maintenance du copieur de production C751 haut volume couleur installé au service de l'imprimerie.
- DM-2014-002** de conclure avec la société TONEL, domiciliée 31 avenue Léonard de Vinci – 33 600 PESSAC, un avenant 1 au marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'extension des Ateliers Municipaux lot 1 démolition-gros œuvre.
- DM-2014-003** de conclure avec la société YVES COUGNAUD, domiciliée 3 avenue du Général Monsabert– 31 023 Toulouse cedex, un avenant 1 au marché à procédure adaptée relatif à l'installation de structures modulaires provisoires au Burck.
- DM-2014-004** de désigner la SCP NOYER-CAZCARRA, 168 rue Fondaudège à Bordeaux, pour représenter les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en référé introduite par la Société VOIRIN CONSEIL EN MANAGEMENT enregistrée le 7 janvier 2014, sous le n° 1400017.
- DM-2014-005** De signer avec le Centre de l'Audition et du Langage – 133 avenue Bon Air à Mérignac, une convention de mise à disposition de véhicules afin de permettre de transporter les enfants inscrits aux stages sportifs pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et de la Toussaint pour l'année 2014 et ce à titre gratuit.
- DM-2014-006** De conclure avec la société LACIS, domiciliée Avenue de Pagnot, lieu dit Magudas – 33 160 Saint Médard en Jalles, un marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'enfouissement des réseaux aériens EDF- France Télécom- Numéricâble avenue de l'Argonne.
- DM-2014-008** De signer avec l'Association Mérignac Echecs, représentée par son Président Monsieur Jean Pierre MATHIEU, une convention pour la mise à disposition de locaux résidence Foncastel, 1 rue du Muguet à Mérignac, les mardis et vendredis après midi afin de permettre à l'association d'exercer ses activités.
- DM-2014-009** De signer avec la société LOC SPORT AIR2JEU, représentée par Monsieur ANTALICK Dominique, un contrat de location de matériel sportif pour la l'année 2014, pour un montant TTC de 4.567 €

- DM-2014-010** De signer avec la Compagnie BOUGRELAS, 16 rue Saint James à Bordeaux, une convention de résidence à la salle de la Glacière à Mérignac, pour la création du spectacle "Gluten Boob, tournée d'adieu", du 1^{er} au 5 février 2014 à et ce pour un montant de 3.000 €
- DM-2014-011** De conclure avec la société Chantiers d'Aquitaine, domiciliée 29 avenue des Martyrs de la Libération – 33 700 MÉRIGNAC, un avenant 1 au marché à procédure adaptée relatif à des travaux d'enfouissement de réseaux aériens avenue de la Libération.
- DM-2014-012** De conclure avec l'AD PEP 16, domiciliée 39 rue Moignard – 16 390 Aubeterre sur Dronne, un marché à procédure adaptée relatif à un séjour de classe transplantée à Aubeterre sur Dronne en Charente.
- DM-2014-013** De fixer le tarif pour l'occupation du domaine public par les véhicules automobiles électriques dénommés "BlueCar" affectés exclusivement à l'activité d'autopartage de la société BlueCub, comme suit :
- 230 €par place et par an
 - 920 €pour 5 places et par an
- DM-2014-014** De signer avec l'Association "Amicale Laïque de la Glacière" une convention de mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, pour l'exposition "Fenêtres sur ateliers", du 10 au 20 juin 2014 et ce, à titre gratuit.
- DM-2014-015** De signer avec l'association la Chambre Noire, une convention de mise à disposition de locaux 1 rue du Muguet à Mérignac, les samedis de 14 h à minuit, et ce à titre gratuit.
- DM-2014-016** De signer avec Monsieur Bernard ROBERT de la société Cabinet Ingénierie Bâtiment un marché passé selon la procédure adaptée relatif à une mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (phases conception/réalisation de niveau 3) pour le projet de requalification de la rue Maryse Bastié à Mérignac
- DM-2014-017** De signer avec Monsieur Bernard ROBERT de la société Cabinet Ingénierie Bâtiment un marché passé selon la procédure adaptée relatif à une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (phases conception /réalisation de niveau 3) pour le projet de mise en sens unique de la rue Alfred de Musset à Mérignac
- DM-2014-018** De signer avec la société SOCOTEC-BORDEAUX Contrôle Construction un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (phases conception/réalisation de catégorie 2) pour les travaux d'agrandissement et restructuration du bâtiment demi-pension du groupe scolaire Anatole France de Mérignac.
- DM-2014-020** De signer avec la société BTP Consultants un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (phases conception /réalisation de catégorie 2) pour les travaux portant sur la création d'un foyer sportif pour le FCE Arlac à Mérignac.
- DM-2014-021** De signer avec la société BTP Consultants un marché passé selon la procédure adaptée relatif à la mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (phases conception/réalisation de catégorie 2) en vue de la création d'un local réserve matériels et aménagement d'un local de rangement à la salle du Krakatoa à Mérignac.
- DM-2014-026** De signer avec l'association le Prix des Incorruptibles, une convention pour la réalisation d'un projet culturel intitulé "Feuilleton des Incos", pour un montant TTC de 407 €

Monsieur le Maire

indique que dans la mesure où c'est la dernière séance du mandat, il prononcera quelques mots en fin de Conseil Municipal.

Monsieur MILLET

souhaite remettre à Monsieur le Maire un document concernant la tour du château du Burck afin de le verser au compte rendu de ce Conseil Municipal. Il s'agit du constat des 1 000 signatures recueillies pour la pétition en faveur de la sauvegarde de la tour du Burck.

DÉLÉGATION DE Monsieur LE ROUX**DÉMOCRATIE CITOYENNE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ANCIENS COMBATTANTS****2014- 1 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU QUARTIER MONTESQUIEU - ACQUISITION DU PARC URBAIN AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX - AUTORISATION****Monsieur LE ROUX**

rappelle que le parc urbain de Montesquieu a été inauguré depuis plus d'un an. Le PAE de Montesquieu est sur le point d'être clôturé, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) a donc proposé à la Ville de Mérignac, la plus impactée, d'en devenir la propriétaire. Ce qui a été accepté.

Deux parcelles sont concernées. Une, se situe à Bordeaux, de 42 m² et l'autre parcelle à Mérignac de 3 856 m². L'estimation de France Domaine est de 870 000 €. Dans ce genre d'opération avec la CUB, le prix de cession intervient à 75 % de cette estimation, soit un montant de 652 500 €

Il précise que le coût sera nul pour la Ville dans la mesure où il est assuré par les opérateurs qui n'ont pas dépensé l'intégralité des sommes, du budget alloué.

De ce fait, le coût est de "zéro", car la somme payée de 652 500 € sera restituée par les opérateurs.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 2 AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE L'ARGONNE - CESSION A LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE EW 9 - AUTORISATION**Monsieur LE ROUX**

indique que cette parcelle de 13 m², avenue de l'Argonne dans le quartier de Beutre, est d'une importance toute relative. Elle représente une partie de la chapelle de Beutre.

Dans le cadre du contrat de codéveloppement, la CUB va très prochainement réaliser des travaux au niveau de cette avenue.

Il est donc proposé de céder, à la CUB, cette parcelle de 13 m² afin qu'elle puisse y réaliser les travaux. Cette cession intervient à titre gratuit eu égard à l'intérêt général de l'opération pour le renouvellement de cette avenue.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 3 CESSION DE PARCELLES SISES RUE LÉO LAGRANGE A LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX POUR RÉGULARISATION FONCIÈRE - AUTORISATION**Monsieur LE ROUX**

indique qu'il s'agit de deux parcelles cadastrées d'une superficie globale de 411 m². Elles sont en face de la résidence Habitat Jeunes Jean Ferrat. Il est apparu que les trottoirs, devant cette résidence, étaient dans le domaine municipal. Or, la rue est une voie communautaire et compte tenu de l'utilité publique de l'opération, il est proposé de rétrocéder à la CUB, cette parcelle, à titre gracieux.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 4 ACTUALISATION DES VACATIONS DU PERSONNEL D'ANIMATION DES CENTRES DE VACANCES - AUTORISATION

Monsieur LE ROUX

indique qu'il s'agit d'une délibération classique concernant l'actualisation des vacations des personnels d'animation des centres de vacances. Il précise que l'augmentation de la rémunération est de 0,9 %.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 5 RECONDUCTION DE L'EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION RELATIONS INTERNATIONALES, PROTOCOLE ET RELATIONS PUBLIQUES

Monsieur LE ROUX

indique qu'une délibération antérieure a permis la création de ce poste et l'embauche d'une personne. Ce contrat arrive à échéance le 4 juillet 2014. Il est donc proposé de renouveler ce poste.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 6 RECONDUCTION DE L'EMPLOI DU CHARGÉ DE MISSION DEVELOPPEMENT ET MÉDIATION CULTURELLE

Monsieur LE ROUX

indique qu'il s'agit de la reconduction pour l'emploi du chargé de mission développement et médiation culturelle à compter du 22 août 2014. Il est donc proposé le renouvellement de ce poste à partir de cette date.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DÉLÉGATION DE Madame RÉCALDE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES**

2014- 7 AGENDAS 21 LOCAUX – 3ÈME APPEL A PROJET - PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES ANNÉES 2013 ET 2014 - AUTORISATION

Madame RÉCALDE

indique que cette délibération a trait au financement et au partenariat, dans le cadre de l'Agenda 21, du Conseil Général de la Gironde et de la CUB. Depuis 2005 la Ville est engagée dans ces démarches et participe à l'appel à projet Agendas 21 locaux. Mérignac ayant été retenue la Ville peut solliciter cette subvention au titre de l'année 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DÉLÉGATION DE Madame MARCHAND

VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

2014- 8 DÉPLOIEMENT DE TABLETTES NUMÉRIQUES ÉDUCATIVES DANS 4 CLASSES PILOTES - CONTRAT "RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT" AVEC LA SOCIÉTÉ STANTUM - AUTORISATION

Madame MARCHAND

indique qu'en 2012 l'État lançait un appel à projet : service numérique innovant pour l'e-éducation, dédié au développement du numérique dans le champ de l'enseignement.

Le projet Galago sélectionné, dans le cadre de ce dispositif, proposé par la société Stantum, expérimente une tablette tactile combinant d'une façon très ergonomique et adaptée à l'enfant, des fonctions de recherche de navigation, de lecture ainsi que l'écriture, le dessin et le coloriage grâce à un stylet ou suivant les besoins à un clavier souple rabattable.

La force de ce projet repose également sur un socle logiciel et sur l'intérêt d'une majorité d'éditeurs nationaux qui ont décidé d'accompagner cette opération en mettant à disposition leurs ressources numériques pour la durée de cette expérimentation.

Afin de réaffirmer son soutien au développement des usages numériques pour tous, la Ville de Mérignac, dans la continuité de ses actions déjà engagées dans les écoles, notamment avec le déploiement des TNI mis en œuvre d'un espace numérique de travail, souhaite conclure un contrat de recherche et de développement avec la société Stantum. Ce contrat définit les conditions de mise en œuvre et d'expérimentation de cette société et de ses tablettes tactiles Galago au sein de plusieurs établissements scolaires de la Ville.

Les écoles et classes expérimentales ont été identifiées dans le cadre d'un appel à candidatures auprès des écoles de Bordeaux et Mérignac, lancé par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde afin de retenir les enseignants désireux de s'y investir.

L'objectif de cette expérimentation consiste à affiner les usages pédagogiques liés à l'utilisation de tablettes tactiles par les enfants dans la classe afin d'optimiser le produit et les logiciels associés. Ainsi dans le cadre du contrat précité, cette société s'engage à déployer sur les deux prochaines années scolaires des tablettes pour quatre classes de CM2 de la commune de Mérignac, soit environ 106 tablettes.

En contrepartie de la mise à disposition des équipements par cette société, la Ville de Mérignac s'engage à l'autoriser à réaliser son expérimentation sur le territoire de la commune, au sein des classes de cycle trois pour lesquelles il y aura eu accord de la communauté éducative afin de fournir les connectivités nécessaires et participer avec cette société à l'évaluation de cette opération.

Monsieur le Maire

souligne qu'il a eu l'occasion avec quelques personnes de l'administration d'avoir une démonstration de ces tablettes. Il indique que c'est extraordinaire, en effet cela permet à l'enseignant de suivre individuellement le travail effectué par les élèves, d'une manière interactive entre le tableau numérique et les tablettes.

C'est un progrès très important dans la mise en œuvre de la pédagogie. Cela suppose aussi d'avoir des enseignants parfaitement rompus à ces techniques par de la formation.

ADOpte A l'UNANIMITE.

DÉLÉGATION DE Monsieur BAUDRY AMÉNAGEMENT URBAIN

2014- 9 DÉNOMINATION DE VOIES

Monsieur BAUDRY

indique qu'il est proposé pour la dénomination des deux voies situées dans la zone de l'aéroport et dans la zone d'activités de Cadéra, les noms de :

- Caroline AIGLE, née en 1974, décédée le 21 août 2007, polytechnicienne, première femme pilote de chasse, championne du monde de triathlon par équipes. Elle était licenciée au SAM athlétisme depuis 1996.

- Paul PERRINET, né le 31 juillet 1926, décédé le 17 décembre 1997 à Bordeaux, ingénieur. Il avait créé plusieurs entreprises à Bordeaux et à Mérignac, ainsi que la première tranche du parc industriel Cadéra, où il avait sa maison.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à la proposition de ces deux dénominations.

Monsieur le Maire

souligne que Caroline AIGLE était un être exceptionnel, polytechnicienne décédée d'un cancer à l'âge de 33 ans, événement terrible d'autant plus qu'elle avait des enfants. C'est donc l'occasion de rendre hommage à une personne sportive de Mérignac, un "crack" de l'aviation militaire de notre pays.

La voie est située près de l'aéroport.

Quant à Paul PERRINET, pionnier de Mérignac en matière industrielle, ingénieur des Arts et Métiers. Il avait développé un système de chauffage perpétué, aujourd'hui, par son fils.

La voie en question est située au niveau de Cofinoga entre le Quality Suite et le Novotel.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 10 OPÉRATION "50 000 LOGEMENTS" - SECTEUR MÉRIGNAC SOLEIL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, LA FABRIQUE METROPOLITAINE ET LA SOCIÉTÉ LEROY MERLIN - AUTORISATION

Monsieur BAUDRY

rappelle que l'appel à projet de 50 000 logements, lancé par la CUB en 2010 vise à engager une politique innovante de la valorisation du foncier existant à proximité des axes majeurs de transports en commun.

Afin de mettre en œuvre de façon volontaire cette démarche, la CUB et ses communes membres ont créé la Société Publique Locale (SPL) : la Fabrique métropolitaine. Cette SPL accompagne la CUB et les communes actionnaires dans l'animation de 50 000 logements.

La société Leroy Merlin a indiqué à la Ville de Mérignac et la CUB, réfléchir à une éventuelle évolution de son site qu'elle occupe : 90 avenue Henri Vigneau, soit par une rénovation profonde du magasin actuel, soit par la création d'un nouveau magasin sur un foncier adjacent dont elle dispose. La CUB et la Ville ayant porté à sa connaissance la démarche 50 000 logements et le projet de mixité fonctionnelle activités/habitants sur le secteur de Mérignac Soleil, la société Leroy Merlin a perçu l'intérêt d'y inscrire la restructuration éventuelle de son site commercial et la valorisation de ses actifs fonciers dans un tel projet urbain.

La présente convention engagera la rédaction d'une note d'orientation qui fera office de cahier des charges pour un appel à candidatures de groupement de maîtres d'œuvre sur le site actuel. La Ville participera à l'élaboration et validera ce cahier des charges.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention afin de formaliser les obligations réciproques des parties. Dans ce cadre, la Ville s'engage à :

- instruire les différentes autorisations de sa compétence, le permis de construire et le permis de démolir,
- apporter un appui technique à l'ensemble des partenaires tout au long du processus.

La présente convention ne garantit pas la validation de la note d'orientation et des dossiers de consultation. De même, elle ne vaut pas "accord" concernant les autorisations d'urbanisme à venir pour le projet d'un éventuel nouveau magasin Leroy Merlin et pour le projet urbain mixte de logements, commerces et activités.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté Urbaine, la Fabrique et la société Leroy Merlin.

Monsieur le Maire

indique qu'il est très heureux de pouvoir présenter cette opération, premier élément de tout ce qui doit se passer dans les années à venir en matière de construction et de développement d'un nouveau quartier de Mérignac, entre Carrefour et la rocade. Tous ces terrains méritent d'être valorisés. Cette première opération permettra de rénover les magasins, d'y introduire de la population et de construire des logements, le tout à proximité de la ligne du tramway qui reliera les Quatre Chemins à l'aéroport. La communauté urbaine va être amenée à prendre rapidement des décisions. C'est le premier coup de "pioche" de cette opération d'une grande envergure qui fera parler de Mérignac en termes importants compte tenu de la qualité architecturale prévue ainsi que le recours à des cabinets d'architectes souvent prestigieux et donnera un élan formidable à cette partie de la commune.

Monsieur GONZALEZ

indique que dans l'état actuel des choses, dans la mesure où il ne sait pas ce qui est prévu, il est tout à fait "contre" pour une question de "savoir" avant que les permis de construire ne soient donnés. Même s'il est d'accord pour l'esprit de ce projet, administrativement, il est contre.

Monsieur CHAUSSET

précise que c'est une délibération symbolique pour la dernière séance de cette mandature, à plusieurs titres.

Cette zone reflète un urbanisme monofonctionnel, qui est aujourd'hui dépassé et ne répond plus aux aspirations et aux besoins de notre agglomération.

C'est également un défi, en effet ces zones sont dévouées à remplir le chariot de la grande distribution et dédiées uniquement à la voiture.

Pour son groupe c'est donc important car l'objectif, au-delà d'apporter des logements et des habitants, il est surtout d'amener de la vie et d'humaniser cette zone. Donc, dans le cadre de 50 000 logements, c'est un dossier qui paraît important. Cette zone s'y prête de par sa succession de "boîtes à chaussures". Il s'agit à travers cette expérience d'apporter de la mixité, du logement, d'autres types d'emplois, de la végétation etc. et d'en faire un véritable quartier. C'est un objectif tout à fait envisageable et atteignable pour lequel il est tout à fait favorable. C'est un projet commun, très positif, de la Communauté Urbaine et de la Ville, à suivre de près.

Monsieur MILLET

souligne que les opérations d'urbanisme passées à Mérignac, lui ont appris à vouloir vérifier qu'elles étaient les réalités de ces projets. Il est incontestable que dans ce dossier, la visibilité est extrêmement restreinte et en dehors des mots qui viennent d'être prononcés, il n'existe aucune certitude. C'est donc pour cette raison que son groupe s'abstient.

Monsieur le Maire

insiste sur le fait qu'il s'agit d'arrêter une méthode de travail. Le contenu n'est pas présent pour le moment. C'est le jour où le permis de construire sera déposé qu'il sera étudié et présenté.

C'est ce que Monsieur GONZALEZ nommait "l'esprit".

Monsieur GONZALEZ

répond qu'avec l'expérience acquise à son contact, depuis fort longtemps, il est très méfiant.

Monsieur ANZIANI

indique qu'ici, la confiance ou la méfiance est à l'égard de la Communauté Urbaine et qu'au sein de celle-ci, il y a eu une quasi-unanimité, d'une part pour le projet 50 000 logements et d'autre part pour

celui de l'équilibre et de l'harmonie des 55 000 ha. Il ne s'agit pas de construire pour construire. Il ne s'agit pas d'aller vers une agglomération millionnaire ou d'aller vers une Ville de Mérignac de 100 000 habitants, qui serait une bêtise.

Il s'agit d'arriver à construire des logements car c'est nécessaire, tout en respectant l'identité des quartiers. Ce projet va donc toujours de pair avec celui des 55 000 ha porté par la Communauté Urbaine. C'est particulièrement heureux, dans une zone où seulement 20 % du foncier est bâti où donc, 80 % du foncier est libre.

S'il existe un endroit où il faut construire c'est bien celui-là et pas ailleurs. Mais encore faut-il prendre quelques précautions, notamment en matière de transport. Il est tout à fait satisfait de voir le Président de la Communauté Urbaine venir à Mérignac annoncer une meilleure desserte, à la fois de l'aéroport avec une liaison rapide entre l'aéroport et la Ville de Bordeaux, mais aussi pour les Mérignacais d'avoir la possibilité d'un prolongement de la ligne A du tramway jusqu'à l'aéroport. Cela veut dire une desserte de la zone aéroportuaire, mais aussi du bassin d'emploi qui est le deuxième de l'agglomération.

Monsieur MILLET

souligne qu'il a lu dans la presse qu'effectivement le Président de la Communauté Urbaine a pris le "tram" en marche. En effet bien longtemps avant lui, beaucoup ont pris position pour que le tramway desserve en priorité l'aéroport pour des questions qui concernent Mérignac, plus largement la métropole et le bassin d'emplois, puisque c'est une question d'attractivité qui permettra dans l'avenir d'accroître l'emploi et d'avoir un développement harmonieux de la Ville.

Cependant, ce projet s'inscrit dans l'opération un million d'habitants pour la Communauté Urbaine, en effet son Président répète qu'il faut penser à une métropole millionnaire. Cette opération s'inscrit donc dans ce cadre. Si celui-ci est respecté, cela mènera inmanquablement à une croissance de la population de Mérignac qui approchera les 100 000 habitants.

Or, le problème est pris à l'envers, il part de l'hypothèse d'un objectif de 75 000 emplois à l'horizon 2030, ce qui est un exercice extrêmement osé de par la croissance du pays.

Il rappelle que sans croissance, il est difficile de créer des emplois, notamment face à un gouvernement actuel qui s'évertue à limer l'enthousiasme de ceux qui sont porteurs de création d'activités et d'emplois. Aussi, tous sur la métropole en subiront les conséquences. Donc, les plans de développement urbain attirent la vigilance de son groupe qui n'est pas réservé au volet Mérignacais mais à celui communautaire.

Monsieur le Maire

précise que depuis de nombreuses années, il est partisan du tramway à l'aéroport mais il a toujours agi dans le sens suivant de d'abord desservir l'intégralité de Mérignac pour les Mérignacais, c'est-à-dire le tramway du sud au nord, ce qui est en train de se faire et une fois acquis, s'occuper de l'aéroport.

La priorité était bien celle des Mérignacais et non celle de l'aéroport. Pour lui, il ne fallait pas inverser cet ordre.

ADOpte A LA MAJORITE - ABSTENTIONS : Madame Andrée MARBACH, Monsieur Thierry MILLET, Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac" !

CONTRE : Monsieur Bernard GONZALEZ

2014- 11 45ÈME PARALLÈLE - DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGER AVENUE RENÉ CASSIN DÉPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ THALIUM - LANCEMENT D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur BAUDRY

indique que la société Thalium a choisi la zone aéroportuaire de Mérignac afin d'y implanter un projet immobilier, dit du "45^{ème} parallèle". Ce projet comportera des immeubles de bureaux, un hôtel, un centre de congrès et un restaurant interentreprises.

L'opération sera située sur le terrain : avenue René Cassin, dont le permis d'aménager a été déposé le 13 décembre 2013, dont la surface plancher totale est de 40 000 m², sur une parcelle d'environ 6,8 ha. Au regard de la superficie du projet, le permis d'aménager est soumis à enquête publique au titre du code de l'urbanisme et du code de l'environnement. Cette demande a été faite par la société Thalium et par arrêté en date du 8 janvier, Monsieur le préfet de la Gironde a décidé de soumettre le projet de lotissement à la réalisation d'une étude d'impact, en application des articles du code de l'environnement.

La prescription de l'enquête publique suspend le délai d'instruction du permis de construire, qui sera délivré dans un délai de deux mois à compter de la réception du rapport du commissaire enquêteur. Il est proposé d'approuver l'engagement d'une procédure d'enquête publique pour les besoins de ce permis d'aménager, d'autoriser Monsieur le Maire à saisir le président du tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur, de prendre tout acte nécessaire au bon déroulement de ladite procédure et d'approuver toutes les mesures de publicité nécessaires aux besoins de l'enquête.

Monsieur GONZALEZ

indique que c'est un dossier assez ancien qu'il va voter.

Monsieur le Maire

souligne qu'il approuve ce projet. En effet, après Thalès qui dans trois ans sera une usine extrêmement moderne située face à Dassault, qui va conforter fortement le parc Mérignacais et Bordelais Aéronautique Défense Espace.

Celui-ci est très différent, un très grand hôtel, une salle de congrès de 1 400 places etc. Cela marquera l'entrée de l'aéroport. C'est une opération d'un très gros potentiel pour l'avenir de Mérignac. Il faut, donc, mettre en œuvre toutes les conditions afin qu'elle aboutisse.

Madame RÉCALDE

précise qu'effectivement ce projet a demandé du temps, de la maturité de par notamment les exigences des uns et des autres. Il participera à la dynamique de création d'emplois à Mérignac. En effet depuis 10 ans la Ville est passée de 36 000 à 50 000 emplois, soit une augmentation de 40 %, grâce aussi à des opérations comme celles-ci, en intelligence, en travail perpétuel, en maturation dans l'agglomération pour continuer à accueillir, en entrée de Ville et de Région Aquitaine, juste au pied de l'aéroport, des zones de cette qualité.

Monsieur GONZALEZ

précise que Monsieur le Maire a évoqué Thalès, mais que son groupe a fait quelques critiques quant à l'enquête publique de par le bottin de ce dossier. Pour connaître les propriétaires et les pépiniéristes présents depuis plus de deux siècles, quand il consulte le lourd dossier, même s'il est d'accord pour l'extension des usines à modernité et malgré sa complexité qui nécessite du temps pour avoir de plus amples renseignements, il reste sceptique quant à la "nature" des zones humides et tous les magnifiques végétaux de cette propriété qui seront protégés par Thalès de fait. Ce n'est plus public, donc ce scepticisme correspond à ce devenir pour lequel il faudra travailler. Cette "nature" va être goudronnée et bétonnée.

Madame RÉCALDE

souligne que pour ce dossier, un gros travail est fait dans le cadre des engagements nationaux et internationaux de la France, notamment en matière d'études environnementales. Effectivement, il faut un peu de temps pour l'appréhender. Les services de l'État, de la Communauté Urbaine et de la Ville travaillent ensemble et sont extrêmement vigilants quant aux espèces citées par Monsieur GONZALEZ. Il s'agit de l'arboretum qui sera évidemment maintenu.

Monsieur GONZALEZ

partage tout à fait l'opinion pour la création d'emplois, mais reste contre le devenir de cette faune qui sera transportée à Bruges.

Monsieur le Maire

précise que c'est la loi BORLOO et que c'est une très bonne loi.

Monsieur MILLET

revient sur le projet immobilier et demande quelles sont les informations quant à la commercialisation de la partie hôtelière.

Monsieur BAUDRY

répond que le projet est en cours de travail par le promoteur. Il consulte des sociétés internationales au niveau de l'hôtel, de façon à pouvoir retenir un candidat d'ici la fin de l'année. Cet hôtel sera de cinq étoiles.

Monsieur le Maire

souligne que c'est une bonne chose car cela tire Mérignac vers le haut.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DÉLÉGATION DE Monsieur CHAUSSET
ENVIRONNEMENT ET DÉPLACEMENTS****2014- 12 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE - ACTUALISATION DES
TARIFS AU 1er JANVIER 2015****Monsieur CHAUSSET**

indique que par délibération en date du 2 octobre 2008 le Conseil Municipal a approuvé les modalités d'application de la taxe locale sur la publicité extérieure dite TLPE. En application des articles L. 2333-6 à 16 du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, par délibération du 29 mai 2009 faisait le choix d'appliquer un tarif dérogatoire avec une période temporaire de lissage qui a permis d'appliquer une tarification progressive jusqu'en 2014. Il faut donc prendre une décision avant le 1^{er} juillet, d'où cette délibération. À l'expiration de cette période transitoire prévue par cet article, les tarifs appliqués seront désormais relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de la pénultième année, avec obligation pour les communes de délibérer avant le 1^{er} juillet.

Compte tenu de ces éléments, il convient d'actualiser les tarifs applicables pour 2015 en fonction de l'évolution du taux de croissance de l'indice 2013, soit 0,6 %, source INSEE. Dès lors, les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2015 pour les enseignes, s'élèveraient à :

- 15,10 € pour les enseignes d'une superficie comprise entre 7 et 12 m²,
- 30,20 € pour les enseignes d'une superficie supérieure à 12 m² et inférieure à 50 m²,
- 60,40 € pour les enseignes d'une superficie supérieure à 50 m²,
- 30,20 € pour les publicités de pré-enseignes non numériques,
- 80,50 € pour les publicités de pré-enseignes numériques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'actualiser, au 1^{er} janvier 2015, les tarifs applicables de la TLPE selon le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, hors tabac.

Monsieur MILLET

souligne que calculer l'évolution d'une taxe sur l'indice des prix est une méthode, mais n'est probablement pas la bonne. Il explique qu'actuellement, le taux de marge des entreprises, avoisine celui qui existait au milieu des années 80. Les taxes continuent d'être empilées et de grossir en tenant compte de l'indice des prix sans se rendre compte que les entreprises, petit à petit, s'asphyxient. Même, si certains lui feront la remarque, qu'ils ne sont pas à quelques euros près.

Il insiste sur le fait qu'il faut cesser d'accroître la charge fiscale, pour les entreprises ou les particuliers et cela commence par des gestes nets.

En l'occurrence, le premier geste visible de cette délibération est celui d'augmenter les taxes. Son groupe n'est pas d'accord pour cette augmentation. Même si au final pour les entreprises cela ne représente pas une somme immense, il faut adopter le principe de stopper l'évolution fiscale car les entreprises et les particuliers n'en peuvent plus.

Monsieur le Maire

indique à Monsieur MILLET qu'il fait un appel vibrant à ne pas appliquer la loi.

Monsieur MILLET

répond qu'il fait un appel vibrant en faveur des entreprises.

Monsieur le Maire

souligne que sous prétexte de lutte contre la fiscalité, Monsieur MILLET recommande de ne pas appliquer la loi et se met hors la loi.

Monsieur MILLET

précise que si la question est posée, c'est bien pour y répondre. En effet si la loi faisait une application automatique, il ne serait pas nécessaire d'en délibérer au sein de ce Conseil Municipal.

En l'occurrence, il admet que c'est une position de principe, qu'il faut désintoxiquer la France de la hausse de la fiscalité. C'est pour cette raison que son groupe vote contre cette délibération.

Monsieur le Maire

lui répond en termes clairs, qu'ainsi il s'oppose à l'ensemble des forces politiques de Droite comme de Gauche car la France, c'est tout le monde.

Monsieur MILLET

explique que de par ses convictions, il ne regarde pas le nombre de personnes dont l'avis est différent, mais ses propres convictions. D'où ce vote en conscience de son groupe.

Monsieur CHAUSSET

rappelle que cette taxe a été instaurée par le gouvernement Fillon/Sarkozy, dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie, pour les enseignes et pour une progressivité. D'ailleurs, cette taxe a deux vertus :

- 1- indexer de façon proportionnelle la nature de la visibilité de l'enseigne. C'est-à-dire, de façon relativement logique, plus l'enseigne est importante, plus l'entreprise paye.
- 2- permettre, au niveau de l'environnement d'assainir le paysage de l'enseigne et de la publicité. Cette taxe, a permis de régulariser plus d'une centaine d'enseignes, notamment dans les zones commerciales, elle freine, ainsi, la prolifération et améliore la qualité du paysage.

Elle a généré des recettes pour la collectivité et a permis de travailler en concertation avec les commerçants afin d'améliorer la qualité des zones commerciales.

Monsieur GONZALEZ

intervient par rapport à sa propre entreprise. Il indique qu'avec son frère, à l'époque, ils faisaient 5 % de réserves du chiffre d'affaires pour la publicité afin de faire connaître leur entreprise, et cela, chaque année pendant 20 ans. Sauf qu'à un moment, les frais sont tels pour les petites entreprises qu'elles ne peuvent plus faire de publicité car elles n'y arrivent plus.

Les publicités sur les bords de route sont trop chères et de l'expliquer dans un Conseil Municipal devant celui qui ne fait pas le chèque pour payer sa publicité afin de développer son entreprise, pour qui c'est facile de dire oui ou non. Sauf que pragmatiquement son entreprise ne s'octroie plus cette publicité à cause du coût.

Monsieur CHAUSSET

précise que cette taxe ne touche pas les petites entreprises ou les petits commerces mais seulement les grosses enseignes. Ces recettes sont liées à l'utilisation du paysage et c'est une bonne chose. Ce n'est pas le petit commerce de quartier qui est taxé.

Monsieur GONZALEZ

indique à Monsieur CHAUSSET qu'il n'y connaît rien.

ADOPTE A LA MAJORITE – Contre : Groupe "Agir pour Mérignac" Union UMP/UDI/GE/DLR et Apparentés - Groupe d'Union et d'Ouverture UMP "Ensemble pour Mérignac" !

DÉLÉGATION DE Monsieur MARGNES

CULTURE - COMMUNICATION ET RELATIONS INTERNATIONALES

2014- 13 ARCHIVES COMMUNALES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SOUS-LOCATION AVEC LA VILLE DE PESSAC - AUTORISATION

Monsieur MARGNES

rappelle que la Ville loue des locaux de stockage en zone industrielle pour ses archives. Depuis 2012, ceux-ci sont mutualisés avec la Ville de Pessac. Aujourd'hui des besoins nouveaux s'expriment. Il est donc proposé d'étendre, dans un site annexe qui jouxte les actuels locaux, ces archives et de louer, toujours en participation avec la Ville de Pessac, ces locaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 14 CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE/DANSE/ART DRAMATIQUE - ORGANISATION DE STAGES - TARIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2014

Monsieur MARGNES

indique que depuis le recrutement d'un nouveau directeur, il est proposé d'organiser des stages afin de populariser l'action du Conservatoire, à la fois, pour le public du Conservatoire et le public extérieur, notamment pendant les grandes et petites vacances.

Il s'agit par cette délibération de voter les tarifs de ces stages. Ils sont scindés en deux parties, un tarif pour les membres du Conservatoire et un autre, plus élevé, pour les non-inscrits de celui-ci.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 15 CONVENTION "SCÈNE PARTENAIRE" PASSÉE AVEC L'INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA GIRONDE (IDDAC) - AVENANT N° 3 - AUTORISATION

Monsieur MARGNES

rappelle que la Ville a signé une convention triennale avec l'IDDAC, organisme culturel du Conseil Général de la Gironde afin de permettre de mutualiser certaines actions et programmations pour l'utilisation de moyens, notamment dans le cadre des "Escalaes d'été". Certains spectacles sont cofinancés par l'IDDAC.

Il est donc proposé de prolonger cette convention triennale dans le cadre d'un avenant pour l'année 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 16 MÉDIATHEQUE - PROGRAMMATION CULTURELLE – 2ÈME TRIMESTRE 2014

Monsieur MARGNES

présente cette convention afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer les achats d'animations de la médiathèque pour la programmation culturelle du deuxième trimestre 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 17 PROMOTION D'UN POLE METROPOLITAIN DE LA PHOTOGRAPHIE - ORGANISATION D'ATELIERS PHOTOS - AUTORISATION

Monsieur MARGNES

indique que dans le cadre du prolongement du partenariat, avec la Maison Européenne de la Photo, autorisé en décembre 2013, il est proposé d'organiser régulièrement des "ateliers photos" nommés dans le jargon de la photo : des "workshops", dont l'objectif est de développer le travail de la photographie à travers des stages, notamment en résidence d'artistes à Mérignac.

Pour ce faire, est fixé un tarif qui s'adresse à des groupes de 12 personnes maximum d'une durée de deux à cinq jours. Avec à chaque fois un grand nom de la photographie qui viendra animer ces stages.

Ce tarif est à adopter, avec un tarif plein et un réduit pour les lycéens, étudiants de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

**DÉLÉGATION DE Madame CHAPEYROU
ASSOCIATIONS CULTURELLES**

2014- 18 ORGANISATION DE LA 10ÈME BIENNALE DE THÉÂTRE : "CIRCULEZ Y A DU THÉÂTRE À VOIR" - AUTORISATION

Madame CHAPEYROU

indique que cette 10^{ème} biennale de théâtre : "Circulez il y a du théâtre à voir" sera organisée entre le 28 mai et le 8 juin prochain. Les organisateurs souhaitent renouveler et conforter le projet et son organisation en vue de promouvoir le théâtre et ses diverses pratiques. Pour ce faire, ce festival défend les engagements suivants :

- valoriser un rendez-vous dédié au théâtre dans la Ville,
- rendre accessible, au plus grand nombre, l'acte artistique et ses acteurs,

- contribuer au développement du sens critique,
- encourager les échanges entre les acteurs d'une même pratique artistique,
- favoriser la rencontre, le partage et la convivialité entre habitants, publics et artistes,
- intégrer les acteurs locaux dans la dynamique développée.

De plus, le festival va déployer son programme au-delà des salles déjà prévues de la Glacière et de la MJC du centre-ville, en ouvrant une médiation auprès de tous les Mérignacais pour favoriser la découverte de la pratique théâtrale à travers une bande-annonce et une présentation du programme qui aura lieu le 16 mai.

Des propositions artistiques en salle et hors les murs, des programmes spécifiques auprès des personnes âgées, des lycéens et des tout-petits, des lectures de pièces contemporaines, des rencontres autour des métiers de la scène et des journées de formation professionnelle.

Pour cette édition, le budget prévisionnel est de 13 500 €. Les conventions fixent les modalités d'intervention, les compagnies professionnelles et les amateurs participants.

Il est donc proposé d'approuver le programme de l'édition 2014 du projet culturel et artistique de ce festival, son mode d'organisation et d'appliquer la grille tarifaire suivante :

- tarif plein de 8 €
- tarif réduit, de groupe ou pour les spectacles d'ateliers de 5 €
- un tarif unique de 10 € par personne pour la journée de formation professionnelle.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des contrats et des actes administratifs relatifs au festival et à son organisation.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DÉLÉGATION DE Madame DIOP
RELATIONS INTERNATIONALES ET DIVERSITÉ

2014- 19 PROJET DE COOPÉRATION CULTUREL ET SPORTIF ENTRE L'ASSOCIATION DROP DE BÉTON ET "VILLAGE PILOTE" AU SÉNÉGAL - PARTICIPATION DE LA VILLE - AUTORISATION

Madame DIOP

indique que dans le cadre de ses relations avec le Sénégal et plus particulièrement avec son jumelage avec Kaolack, la Ville de Mérignac a été sensibilisée par l'association "drop de béton" au travail de l'association "village pilote". Cette association est une ONG franco-sénégalaise dont la mission est de venir en aide aux enfants des rues au Sénégal en favorisant leur réinsertion scolaire, sociale et professionnelle.

La Ville souhaite faciliter une action rapprochant "village pilote" et "drop de béton". Les deux associations travaillent dans leur environnement respectif à aider les jeunes en difficulté et en utilisant le rugby comme vecteur d'insertion. Ce projet associera autour de ces deux associations et de la Ville : les MJC, les centres sociaux de Mérignac, l'association "effort de conscience", Prado prévention, INSUP Aquitaine, le lycée Marcel DASSAULT et la mission des lycéens.

Il s'agit de jeunes volontaires Mérignacais de 16 à 25 ans qui souhaitent s'inscrire dans un projet de solidarité pour concrétiser une rencontre et un échange avec les jeunes de "village pilote" au Sénégal.

Afin de rendre possible ce projet, il est proposé d'accorder à l'association "drop de béton" une subvention exceptionnelle de 10 000 € correspondant à la prise en charge des frais de déplacement des jeunes Mérignacais.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DÉLÉGATION DE Madame CASSOU-SCHOTTE
COHÉSION SOCIALE ET URBAINE

2014- 20 PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - SUBVENTION VERSÉE PAR L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHÉSION SOCIALE ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CAP SCIENCES - AUTORISATION

Madame CASSOU-SCHOTTE

indique que Mérignac depuis 2010 a décidé de promouvoir et de valoriser la culture scientifique dans la Ville. Pour ce faire, elle a fait appel à Cap Sciences.

A été créée une antenne nommée "Côté Sciences Air et Espace" afin de sensibiliser un large public. En effet Côté Sciences à trois volets : le loisir éducatif, la formation et l'emploi. Il s'agit, aussi, de découvrir tout l'univers de l'air et de l'espace à Mérignac.

Elle rappelle qu'en 2013 Côté Sciences Air et Espace a pris son envol avec plus de 2 400 personnes recensées qui ont fréquenté ce lieu dans l'année. Également, deux classes transplantées ont été expérimentées avec beaucoup de succès. Ces différentes actions vont donc se développer auprès d'écoles, de collèges et des lycées de Mérignac. De plus, des découvertes d'entreprises se font en collaboration avec la Mission Locale.

Cette délibération vise à attribuer une somme de 10 000 € versée par l'ANCSE Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des chances à Cap Sciences.

ADOpte A l'UNANIMITE.

**DÉLÉGATION DE Monsieur GUILLEMBET
ACTION SOCIALE - EMPLOI ET INSERTION**

2014- 21 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION AGIRabcd - AUTORISATION

Monsieur GUILLEMBET

indique que l'association AGIRabcd est une association nationale créée en 1983. Elle mobilise les compétences et l'expérience professionnelle de ses adhérents, la plupart du temps retraités, au bénéfice d'actions d'intérêt collectif ou général. Il existe à Mérignac une antenne depuis quelques années, partenaire de la Ville pour l'initiation à l'informatique des personnes âgées.

Il est proposé une signature d'une nouvelle convention avec cette association, notamment dans le domaine de l'accompagnement partagé des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et du tutorat en liaison avec le secteur emploi insertion de la Ville.

ADOpte A l'UNANIMITE.

**DÉLÉGATION DE Monsieur LAURAND
3ÈME ÂGE ET INTERGÉNÉRATION**

2014- 22 CONVENTION D'OBJECTIFS 2012/2014 AVEC L'ASSOCIATION JOIE DE VIVRE - AVENANT N° 1 - AUTORISATION

Monsieur LAURAND

indique que cette délibération prend acte de trois choses :

- du travail de partenariat effectué entre la mairie et l'association "joie de vivre" depuis ces dernières années,
- du dynamisme de cette association qui va fêter ses 36 ans,
- d'un regain du bénévolat qu'il faut saluer et se réjouir.

La Ville met fin à la mise à disposition de ces animateurs, ce qui va par ailleurs renforcer le pôle animation de la Ville, complémentaire à l'action de l'association. Également, de par la fusion du club du Burck avec celui d'Arlac, "joie et détente" rejoint "les pervenches" et n'occupera plus ces locaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DÉLÉGATION DE Madame SAINT-MARC **JEUNESSE ET SPORT LOISIRS**

2014- 23 "QUARTIER LIBRE" : PROGRAMME D'ANIMATION 2014 - AUTORISATION

Madame SAINT-MARC

indique que le Conseil Municipal a délibéré en mars 2011 pour la mise en place de la première édition de "quartier libre" temps fort, jeunesse, de la Ville. Dans la mesure où cette action a montré tout son intérêt pour les jeunes de notre territoire et s'est inscrite dans la préconisation du diagnostic de jeunesse, il est proposé d'organiser la quatrième édition de cette manifestation.

Cet événement vise à donner une place aux jeunes dans l'espace public à travers la valorisation de leurs pratiques artistiques et de loisirs. Il s'inscrit également dans le projet éducatif du territoire, en lien avec les acteurs locaux auprès des jeunes.

Cette année, l'édition "quartier libre" sera axée sur les sports, les danses, les jeux, le chant et la musique.

La programmation s'attachera à proposer une grande diversité d'actions pour les jeunes sous différentes formes.

Elle aura lieu du samedi 12 avril au samedi 19 avril 2014. Il sera proposé aux jeunes des temps d'expression, des tournois sportifs, des jeux en réseau, des concerts, des rencontres et des animations en journée comme en soirée.

Ces animations feront l'objet de partenariat et plusieurs conventions sont prévues avec des associations partenaires. Dans cette même manifestation le BIJ organise la troisième édition du concours de courts-métrages présentés dans le cadre de la manifestation jeunesse "quartier libre". Ce projet intitulé "quartier libre sur cour", vise à encourager l'expression des jeunes à travers l'outil vidéo.

Les participants ont le choix d'adhérer aux thèmes : adresse, dextérité ou libre. La durée maximale de chaque court-métrage sera de quatre minutes. Les documents seront diffusés le jeudi 17 avril 2014 en soirée. Les meilleurs courts-métrages seront récompensés. Le jury sera composé de représentants de la Ville, soit d'élus ou de professionnels et également des professionnels de l'audiovisuel. Quatre catégories sont ouvertes, avec différents prix.

Il est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à valider ce règlement et à signer les conventions de partenariat prévues dans le cadre de "quartier libre" pour cette année 2014.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DÉLÉGATION DE MONSIEUR TRIJOLET **SPORT - ÉQUIPEMENT ET ASSOCIATIONS SPORTIVES**

2014- 24 CONSTRUCTION DU FOYER SPORTIF AU STADE JOSEPH-ANTOINE CRUCHON - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION

Monsieur TRIJOLET

indique que la Ville de Mérignac a décidé de doter le football club des "écureuils" de Mérignac Arlac, d'un foyer sportif sur la plaine des sports de Joseph-Antoine CRUCHON.

Dans le cadre de ce projet, il convient d'engager des recherches de subventions auprès de partenaires notamment la Fédération Française de Football (FFF).

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les participations financières, auprès de ces divers partenaires, pour un projet prévisionnel de 296 700 €

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 25 RÉFECTION DE DEUX TERRAINS SYNTHÉTIQUES AU STADE JOSEPH-ANTOINE CRUCHON - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION

Monsieur TRIJOLET

indique qu'il est souhaité de réhabiliter les terrains synthétiques du stade Joseph-Antoine CRUCHON avec une remise à neuve complète.

Dans le cadre de ce projet, il convient d'engager des recherches de subventions auprès de la FFF, du Centre National de Développement du Sport, du Conseil Général d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde.

Il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les participations financières pour ce projet estimé à 1 183 400 €

ADOPTE A LA MAJORITE - CONTRE : Monsieur Bernard GONZALEZ

2014- 26 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION BORDEAUX MÉRIGNAC VOLLEY POUR L'ANNÉE 2014 - AUTORISATION

Monsieur TRIJOLET

explique que la Ville formalise, par convention, les engagements réciproques pour tout club ou association touchant une subvention supérieure ou égale à 8 000 €

L'association du SAM Volley et celle des JSA de Bordeaux se sont rapprochées pour porter un projet, une union de groupement afin de favoriser une élite de club de volley féminin. Cette association financée par les deux villes, sollicite une subvention de 40 000 € déjà votée au budget 2014, auprès de la Ville de Mérignac.

Il s'agit, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Bordeaux Mérignac Volley.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DÉLÉGATION DE Monsieur ESTAY
ACHATS ET MARCHÉS PUBLICS

2014- 27 AMÉNAGEMENT DE LA CRÊCHE POMME D'API - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-023 - AVENANT N°1 AU LOT 1 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ SMS

Monsieur ESTAY

propose de regrouper les dossiers du numéro 27 au numéro 32 inclus.

Il s'agit d'avenants de divers marchés pour les travaux d'aménagement de la crèche Pomme d'Api. L'ensemble de ces travaux est en voie d'achèvement. C'est donc l'ajustement des dernières modifications négociées sur le chantier, voir avec les utilisateurs.

Globalement, sont présents des avenants en plus et en moins. Le montant initial des marchés était de 688 749 € Il passe à 691 595 €, soit une augmentation de 0,41 %.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les six avenants.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 28 AMÉNAGEMENT DE LA CRÊCHE POMME D'API - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-023 - AVENANT N°1 AU LOT 2 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ MCE PERCHALEC

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 29 AMÉNAGEMENT DE LA CRÊCHE POMME D'API PI - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-023 - AVENANT N°1 AU LOT 3 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ NIETO/BOUFFARD

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 30 AMÉNAGEMENT DE LA CRÊCHE POMME D'API - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-023 - AVENANT N°1 AU LOT 5 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ CIMEA

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 31 AMÉNAGEMENT DE LA CRÊCHE POMME D'API - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-023 - AVENANT N°1 AU LOT 7 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ SERSET

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 32 AMÉNAGEMENT DE LA CRÊCHE POMME D'API - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-023 - AVENANT N°1 AU LOT 10 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ MULTISERVICES AQUITAINE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 33 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-01 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ MEDAN POUR LA FOURNITURE DE TERREAU

Monsieur ESTAY

propose de regrouper les onze délibérations suivantes. Elles portent toutes sur des marchés à bons de commande pour la fourniture de produits horticoles et en bois non traités.

Actuellement la Ville est appelée à acheter de plus en plus de ces produits. Les montants en cause ont conduit à faire un appel public à la concurrence sous forme d'appel d'offres. Onze lots sur douze, ont été attribués par la commission d'appel d'offres.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces onze contrats correspondants.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 34 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-02 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ MEDAN POUR LA FOURNITURE D'ENGRAIS

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 35 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-03 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ CIC POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 36 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-04 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ CIC POUR LA FOURNITURE DE GAZONS

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 37 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-05 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ SEE DIVISION GUILLEBERT SAS POUR LA FOURNITURE D'OUTILLAGES HORTICOLES

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 38 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-06 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ CIC POUR LA FOURNITURE DE PROTECTION BIOLOGIQUE INTEGRÉE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 39 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-07 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ MEDAN POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS HORTICOLES

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 40 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-09 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ BOISGIRARD POUR LA FOURNITURE DE SABLE, GRAVE, CAILLOU

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 41 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-10 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ LA GRANDE JAUGUE POUR LA FOURNITURE DE COMPOST, MULCH, PAILLIS ORGANIQUE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 42 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-11 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ BOISGIRARD POUR LA FOURNITURE DE TERRE VEGETALE

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2014- 43 FOURNITURES ET LIVRAISON DE PRODUITS HORTICOLES ET BOIS NON TRAITES - APPEL D'OFFRES OUVERT N°2013-079-12 CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ BOISPAYS AMENAGEMENT POUR LA FOURNITURE DE TUTEURS, PIQUETS, RONDINS EN BOIS NON TRAITES

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Monsieur le Maire

ajoute quelques mots avant de lever la séance, la dernière du Conseil Municipal de cette mandature et pour certaines personnes, c'est l'adieu à la vie publique électorale. Il salue par ordre alphabétique les collègues qui ne se représenteront pas :

Francis BAQUE-LAGAHE,

Claude BAUDRY qui a été pendant de nombreuses années, délégué à l'action sociale de Mérignac de 1977 à 1995. Par la suite, il a changé d'activité pour lui confier l'urbanisme et le développement urbain. Ce sont deux énormes délégations qui demandent du temps et un don de soi très important,

Nicolas BRUN,

Désiré ESTAY qui a eu plusieurs vies, d'abord ingénieur des Ponts et Chaussées puis magistrat à la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine et maintenant Adjoint au Maire, chargé des marchés qui est la partie un peu aride mais essentielle au bon fonctionnement d'une Ville comme celle de Mérignac,

Hubert GEORGE,

Isabelle HAYE qui vient d'être maman d'une petite fille de deux mois,

Michèle ISTE, Vice-présidente de la Communauté Urbaine,

Michel RANSON, Martine ROUZOU, Françoise SCHNEIDER, Dominique VAILLANT, Martine VIC et lui-même, sans faire de discours, il rappelle quelques éléments :

- il a été Maire de Mérignac pendant trois ans, après avoir succédé à Robert BRETTEES décédé en 1974 à mi-mandat, puis six mandats pleins,
- il a été élu Maire le 17 octobre 1974 à l'ancienne mairie qui se trouvait à la place de l'actuelle médiathèque. Au début il méconnaissait l'amplitude de la fonction de Maire. Au final, ce sont trois objectifs qui l'ont toujours motivé :
 - développer les services à la population, c'est très important. Au début à Mérignac, existait la soupe populaire. Il se rappelle voir les files d'attente de personnes pour avoir un bouillon chaud,
 - développer la culture, car en matière culturelle il n'existait absolument rien,
 - le développement économique à poursuivre, car même si rien n'est jamais acquis c'est très important. Mérignac avait deux atouts :
 - ✓ l'aéroport qui n'était pas très développé à l'époque,
 - ✓ les usines DASSAULT, avec le coup de génie de Marcel DASSAULT, d'avoir compris qu'il fallait se poser sur ce terrain-là et étendre ces activités, essentielles, pour Mérignac.

Donc, trois axes, sans relâcher l'effort en faveur du sport. En effet son prédécesseur Robert BRETTEES avait construit toutes les écoles et les installations sportives Mérignacaises. Il a fallu entretenir et rénover tout cela, d'autant plus que le sport ça évolue, certains tombent en désuétude et d'autres arrivent avec la demande d'équipements qui en découle. Aussi, le SAM est devenu le premier club aquitain. Cela prouve toute l'importance que le sport a dans la vie des Mérignacais.

Il remercie, tout d'abord les élus du Conseil Municipal avec une mention particulière pour ceux qui soutiennent sa politique. Mais, il n'oublie pas non plus ceux qui s'opposent, depuis longtemps, d'autant plus que c'est très difficile. En effet, c'est le confort absolu à l'Assemblée Nationale alors que c'est plus compliqué dans un Conseil Municipal. En effet, il faut toujours trouver des angles d'attaque, même si cela conduit parfois à forcer un peu la note. Et ceux qui l'ont fait, sont des hommes ou des femmes de mérite.

Il remercie également tous ses prédécesseurs qui ont permis de construire Mérignac.

Il remercie également la population de Mérignac qui l'a toujours soutenu et souvent loin des clivages politiques traditionnels. Il pense qu'au niveau municipal, il faut essayer de viser l'intérêt général et donc de tenter de rassembler ceux qui ne sont pas forcément de la même couleur politique au niveau municipal, sans oublier la politique, elle ne doit pas être la chose primordiale. Même si c'est une assemblée politique, c'est avant tout, l'intérêt de la population et des gens. Il a donc essayé de se mettre dans cette fonction-là.

Il remercie l'Administration de la Ville et notamment tous les membres du personnel municipal, tous les membres de la Ville de Mérignac quel que soit leur niveau.

Il remercie particulièrement Gérard PÉCCABIN, homme discret mais à travers le travail énorme accompli par l'Administration de la Ville sous sa direction, mérite un grand coup de chapeau. Il est arrivé à la mairie de Mérignac le 1^{er} janvier 1979. À l'époque le DGS, le 1^{er} Secrétaire Général était Robert AMOUROUX, un homme qui l'a considérablement aidé dans sa tâche de Maire, puis Gérard PÉCCABIN est arrivé. Il a été nommé DGS, le premier le 1^{er} décembre 1987 et part dans quelques semaines. Cela fera donc 26 ans qu'il est aux manettes de la Ville de Mérignac. Le rôle du DGS est de traduire en acte toutes les délibérations adoptées. Il a travaillé avec lui de façon permanente, deux à trois réunions importantes par semaine. Car le Maire qui n'est pas un professionnel, par définition, doit être éclairé quant aux conséquences des décisions et actes pris, à la faisabilité des projets, à leur incidence financière et fiscale. Le rôle de ce premier collaborateur du Maire est donc d'attirer en

permanence son attention et celle des élus sur ce qui peut ou pas être fait et sur les fausses bonnes idées. Il a donc appris beaucoup à son contact. Il souligne aussi tout le travail lié au quotidien, notamment les courriers, certains récurrents, d'autres individuels ou collectifs, qui ont leur importance pour un quartier, pour une personne ou pour des habitants de Mérignac. C'est ensemble qu'ils ont traité ce genre de courrier afin de l'analyser et de trouver une solution si c'était possible. C'est un homme passionné par son travail, un grand travailleur, d'une extrême compétence, d'une très grande courtoisie et un véritable patron de l'Administration Municipale. Il va se retirer.

Il faut donc que les électeurs remplacent le Maire, le Conseil Municipal et que l'Administration Municipale se dote d'un nouveau Directeur Général des Services. À ce titre, il organise le 13 mars une réception pour son départ et invite tous les collègues à cette manifestation.

Sans cette Direction et ses services, la Ville ne serait rien et les ambitions de la Commune ne pourraient pas être réalisées, notamment celles qui figurent dans un programme électoral.

Personnellement, il a été extrêmement heureux de pouvoir "s'éclater" dans ce travail de Maire d'une ville moyenne, importante et une force économique qui compte à Bordeaux. Tout ce qu'il a essayé de faire avec ses amis, c'est non seulement : marquer la présence de Mérignac dans l'agglomération bordelaise mais de servir Bordeaux au sens général du terme parce que c'est une métropole d'une très grande qualité, enviée par beaucoup. La qualité de vie est une vraie réalité mais où sur le plan économique, industriel et des universités beaucoup de choses ont été faites et restent encore à réaliser. Il dit à tous, un très grand merci.

Que tout le monde soit assuré de son amitié et de son profond respect.

Monsieur GONZALEZ vient de lui offrir un livre : "Premier guide des arbres remarquables de Gironde".

Monsieur GONZALEZ

précise que ce livre a été édité par la société d'horticulture de la Gironde. C'est Monsieur Robert BRETTE qui l'a amené à cette société dont il est toujours membre aujourd'hui. Aussi, avec ce titre ont été instiguées les multiples "Floralies" à Bordeaux, soutenues à l'époque par Monsieur le Maire.

Monsieur ANZIANI

souligne que Monsieur le Maire : "*cher Michel*" n'aime pas les hommages. Mais il y aurait beaucoup d'ingratitude à ne pas en faire l'éloge en peu de mots. Il y a six ans, dans cette salle, il a eu l'honneur, lors de l'élection du Maire de présenter sa candidature. Il a encore en mémoire les mots prononcés à l'époque. Il le remerciait pour la victoire que sa liste venait d'obtenir et soulignait que la netteté de cette victoire devait beaucoup à sa personne et à son action.

Six ans plus tard, il lui adresse les mêmes mots et la même amitié. En sa qualité de Maire et de député, il est l'inventeur du Mérignac moderne. Ce mot n'a pas d'emphase. Il correspond à une profonde réalité. Sans reprendre tout ce qui a été accompli pour la Ville, il signale quand même quatre mesures très significatives :

- la première, avec la médiathèque, il a construit un symbole de la culture partagée à Mérignac,
- la seconde, avec l'Aéroparc, il a construit un symbole de la modernité, de l'attractivité mais aussi de l'emploi à Mérignac,
- la troisième, avec l'Agenda 21, il a mis en valeur le symbole de l'attachement à l'environnement,
- la quatrième est la création du Relais des Solidarités, symbole de Mérignac de tous pour tous.

Il ajoute que dans une période où beaucoup de collectivités sombraient dans l'endettement et parfois étaient attirées par des emprunts toxiques, il a su imposer une gestion financière particulièrement saine et les Mérignacais doivent lui en être reconnaissants.

La Chambre Régionale des Comptes, dans son dernier rapport, a de nouveau salué l'effort qui a été le sien pendant toutes ces années.

Un mot plus personnel pour lui dire, que sans jamais renier ses convictions, il s'est imposé comme le Maire de tous les Mérignacais tout en restant un homme de valeur et cela sera pour son successeur une ardente obligation.

Au nom des différents groupes et de tous le Mérignacais, il lui exprime toute leur reconnaissance et lui adresse tout leur remerciement.

Monsieur GIRARD

indique que pour sa part, habitant de Mérignac depuis 1975, il n'a connu qu'un seul Maire. Aussi depuis son arrivée à 1974, il a toujours favorisé l'union de la Gauche avec les forces qui existaient à l'époque. Certes avec des divergences politiques, mais ont toujours été trouvées des convergences pour l'Administration et le développement de la Ville. Une Ville qui a évolué pour que les administrés citoyens aient une Ville agréable à vivre. Où les équipements sont nécessaires pour pérenniser notamment le sport, la culture, les aides à la personne comme la petite enfance ou les personnes âgées. Tous ces équipements sont utiles à la population afin d'avoir une Ville attractive qui attire aussi de l'emploi.

Il a donc dirigé la Ville pendant de nombreuses années avec brio. Au nom de son groupe et personnellement il lui souhaite une longue retraite, même si dans le militantisme ça n'existe pas, une longue vie plus paisible, car gérer une Ville comme Mérignac cela demande du temps, des efforts, de l'occupation. Il souhaite garder avec lui ces rapports amicaux et cordiaux.

Monsieur MILLET

indique qu'il côtoie Monsieur le Maire depuis 19 ans. Il souhaite lui dire que tout au long de ces années, ses collègues et lui ont eu un réel intérêt intellectuel à débattre avec lui. En ce qui le concerne, il a pu constater maintes fois que c'est un homme solide sur ses idées, difficile à ébranler, parfois même inflexible mais doté d'un sens politique indéniable et reconnu y compris sur ces bancs. Il garde à ses yeux un aspect énigmatique que peut-être il cultive. Il y a en lui le tacticien redoutable qui manie une certaine habileté et parfois même une âpreté, mais avec toujours de la finesse. Mais aussi le stratège, puisque ses hauteurs de vue et souvent sa clairvoyance ont pu être reconnues et pas seulement parmi les groupes de l'opposition.

Il semble qu'ils se sont rejoints sur un certain nombre de sujets, comme le sujet européen et la vigilance face aux répétitions dramatiques de l'histoire ou d'autres sujets que leurs appartenances politiques n'ont pas permis de pouvoir être exprimées.

Sur le plan Mérignacais, leurs positions les ont séparés notamment en ce qui concerne l'urbanisme, ils n'ont pas la même conception de l'évolution de la Ville, également pour la gestion des finances qui du point de vue de son groupe, ne correspond pas assez à la nouvelle donne économique, celle connue depuis 2008.

Mais d'autres sujets les ont rapprochés :

- le réaménagement de Beaudésert,
- la modernisation des écoles,
- l'Aéroparc pour lequel Monsieur le Maire avait eu le geste de solliciter son avis,
- l'aide aux personnes âgées et d'autres sujets.

Car en tant qu'opposant, il n'est pas opposé à tout, cela ne serait pas une position républicaine. Les sujets différencient mais ils rapprochent aussi. Et si l'on fait le compte des délibérations qui sont votées, au final en dehors des budgets, peu de délibérations donnent lieu à des débats très animés.

Il exprime toutefois le regret, que sous son autorité, l'opposition ait été trop tenue à l'écart de la vie de la Commune. Il a une expression pour dire que souvent son groupe a été mis au pain sec et à l'eau. Cela n'a aucune importance, c'est juste une question de confort qui n'importe à aucun élu.

En tant que passionné d'histoire et de politique, à son côté, il a passé des années captivantes face à lui. Il a aussi beaucoup appris à son contact et parfois en devant serrer les dents. Sa trace est là, sous nos yeux, c'est le fruit de quatre décennies de son travail et celui de ses équipes. L'avenir se chargera d'en faire émerger les points saillants.

Suivant les circonstances, son expérience pourrait être précieuse à qui voudra bien l'entendre. Dans cet instant, l'ensemble des collègues des groupes de l'opposition et lui-même, lui souhaite sincèrement une bonne et agréable retraite.

Il salue également les collègues qui ne siégeront plus au sein de ce Conseil Municipal.

Madame COURBIN

prend la parole avec une grande émotion et adresse à Monsieur le Maire, ses sincères remerciements pour l'intérêt qu'il a toujours porté à la vie associative. Aussi des remerciements car précocement, sans attendre la loi sur la parité, il a confié à des femmes des postes à responsabilités.

À titre plus personnel, elle évoque une conversation téléphonique qu'elle a eue avec une amie : Madame AMOUROUX, qui lui a demandé de rappeler avec une certaine émotion, la confiance qu'il a eue à son égard, lui confiant un poste de Député suppléante en 1981 et une candidature de Conseillère Générale, instance où elle fut la première femme à siéger.

Elle le remercie.

Monsieur CHAUSSET

tient aussi au nom de son groupe et à titre personnel à le remercier et à lui souhaiter une très bonne retraite, qui en tant que mélomane, lui donnera le temps peut-être d'écouter une autre musique.

Aussi, quand il lui est demandé de définir Monsieur Michel SAINTE-MARIE, il explique que pour lui c'est l'incarnation du mythe de MÉTIS, soit la personnification de la sagesse, la prudence et aussi la ruse.

En effet ont été évoquées les tactiques et les stratégies. Il peut dire que pour les écologistes, ce n'était pas forcément évident de siéger au Conseil Municipal de Mérignac. Il a su les accueillir, il a eu le sens politique et compris qu'il était important d'avoir des écologistes dans un Conseil Municipal, dans un exécutif politique car cela correspondait, non seulement à des aspirations de la société, mais aussi à des besoins qui ont pu être mis en œuvre à Mérignac et au niveau de la Communauté Urbaine.

Cela prouve sa grande ouverture d'esprit et un sens politique inné qu'il a su cultiver, reconnus par un grand nombre de personnes, que l'on soit de la majorité, de l'opposition ou de la vie associative tout simplement.

Il cite Didier ESTÈBE, initiateur du Krakatoa. Scène édiflée aussi grâce à Monsieur le Maire, car sans son écoute, cette salle n'aurait pas vu le jour. Cet équipement témoigne d'une ouverture d'esprit, même si le Pin Galant est souvent cité, beaucoup de choses méritent d'être remarquées.

Il souligne aussi que de vivre à Mérignac en famille permet de bénéficier de services à la population pour les enfants, les personnes âgées, les adultes en matière de sports, de culture et de loisirs. C'est un capital et un patrimoine très important, une "perle" que la prochaine équipe doit préserver et faire fructifier.

Il remercie aussi Monsieur PÉCCABIN, disponible et charmant. Il lui souhaite une très bonne retraite et espère que le prochain Directeur Général des Services sera au moins de la même valeur.

Monsieur le Maire

indique que même s'il n'est pas enclin à ce genre de manifestation, il sait aussi que cela fait partie des actes dans la vie auxquels il faut se livrer. En effet les uns et les autres, que ce soit la majorité ou l'opposition ont parlé avec des termes choisis qui l'ont touché.

Il remercie collectivement ceux qui se sont exprimés Alain ANZIANI, Joël GIRARD au nom des communistes, Thierry MILLET, Michèle COURBIN et Gérard CHAUSSET.

À la veille et plongé dans la nouvelle campagne électorale, au final, il a un petit agacement car il aurait bien aimé y participer, mais il faut savoir s'arrêter.

Il sera là, à titre de conseiller et muni du livre offert par Bernard GONZALEZ, il va s'exercer à planter quelques tiges et s'il a besoin de conseils, il saura à qui demander.

Il adresse ses remerciements.